

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. En an... 16 Six mois... 8 Trois mois... 5 Poste: 35 fr. En an... 18 Six mois... 10 Trois mois... 5

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Mars 1884.

Chronique générale.

Le Sénat a donné à la Chambre un grand exemple que celle-ci n'aura probablement pas compris. Au début de la dernière séance, par l'organe de M. de Saint-Vallier, l'assemblée du Luxembourg a, du haut de la tribune, envoyé ses remerciements et ses félicitations aux braves marins et aux vaillants soldats qui, par la prise de Bac-Ninh, ont porté si haut le drapeau de la France.

A la Chambre, pas un mot en l'honneur de notre armée victorieuse. On s'est d'abord occupé d'un vote frelaté de la dernière séance. Détail réjouissant, il a été trouvé dans l'urne jusqu'à 46 et 47 bulletins au même nom! Il faut croire que certains bulletins font des petits.

On a ensuite repris la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire. Il n'y a aucun point intéressant à signaler dans un débat qui a porté sur la question des peines disciplinaires.

Après la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement primaire doit s'engager le grand débat sur les lois militaires.

Les projets relatifs à l'avancement et au recrutement viendront les premiers. Sur le premier de ces projets, l'accord paraît être à peu près fait entre la commission et le ministre de la guerre. Sur le second, l'entente est, dit-on, complète.

On connaît les dispositions principales de ce projet: réduction du service à trois ans, suppression de toutes les dispenses autres que celles accordées aux soutiens de famille, suppression du volontariat d'un an, suppression de l'exemption du service militaire pour les séminaristes.

Mais admirons ici la conduite du gouvernement. Après avoir retiré tous les projets

de lois militaires émanant de son initiative, le ministère laisse à une commission de la Chambre d'en élaborer un second. M. Campenon se déclare incapable de présenter un ensemble de mesures militaires. Il se borne à examiner et à discuter timidement les plans de M. le général Ballue et autres grands hommes d'épée de la gauche.

Mais alors, M. Campenon, donnez votre démission en faveur de M. Ballue. Vite, passez lui votre plumet ministériel.

On disait, l'autre semaine, que M. Waldeck-Rousseau avait supprimé toutes les subventions aux journaux.

Il paraît que le ministre de l'intérieur avait tout simplement l'intention de sevrer les nourrissons qui ne lui rapportaient pas au point de vue de la popularité, et qu'il en a adopté d'autres sur lesquels il fonde secrètement les plus grandes espérances.

M. Jules Ferry a reçu une lettre signée par un « comité exécutif », dans laquelle on lui annonce qu'il a été condamné à mort et qu'il peut s'attendre à sauter prochainement par la dynamite.

Certains journaux annoncent que le gouvernement déposera son projet de révision du 25 au 28 mars.

Cette nouvelle est inexacte. Nous tenons, en effet, de source certaine que le projet ministériel ne sera déposé sur le bureau de la Chambre qu'après les vacances de Pâques.

A quoi servent les condamnations infligées par les tribunaux aux marchands de vins falsificateurs?

Nous apprenons que M. Martin-Feuillée fait à tous la remise de la prison et que le fisc ne perçoit même pas les amendes.

Mouillage électoral.

M. Keller consacre dans le Monde un remarquable article à l'examen de notre situation financière.

Nous en reproduisons la conclusion:

« Le budget extraordinaire n'est pas supprimé; les comptes spéciaux ne sont pas fermés; les emprunts continuent alors qu'on n'a plus rien pour en servir les intérêts; aucune dépense n'est réduite; aucune économie n'est réalisée, et après avoir follement sacrifié la richesse du pays à l'utopie du libre-échange et aux criminelles entreprises de la libre-pensée, on donne au public un budget trompeur qui conduit à la banqueroute.

» Après avoir institué l'ordre du Mérite agricole sur les ruines de notre agriculture, il ne reste plus qu'à instituer l'ordre du Mérite financier, dont M. Tirard sera le grand maître et dont les commissaires du budget seront les chevaliers. »

Le ministre de la marine déposera sur le bureau de la Chambre, cette semaine, une nouvelle demande de crédit pour le Tonkin.

On nous annonce que le général Thibaudin serait à la veille d'être pourvu d'un grand commandement.

On a beaucoup remarqué, au bal de la présidence, où était invité à danser M. Freppel, les efforts assez peu couronnés de succès du général Pittié pour grouper les officiers autour de M. le Président de la République et de M. le président du conseil.

Les officiers, très-peu nombreux d'ailleurs, ne paraissent nullement désireux d'élever les deux présidents sur le pavois.

M. Ferry s'est retiré de très-bonne heure et, dit-on, très-vexé.

Nous lisons dans la correspondance Grimblot:

« Je crois devoir vous citer ces quelques mots d'un sénateur républicain qui vous édifieront, si vous ne l'êtes déjà, sur le compte d'un homme que les hasards de la politique républicaine peuvent appeler prochainement au pouvoir: nous voulons parler de M. de Freycinet. On parlait à ce sénateur de la réponse du citoyen Joffrin qui disait en substance qu'il eût été certain d'obtenir de M. de Freycinet l'autorisation d'élever un monument à la mémoire des fédérés morts pour la défense de la Commune, et l'on ajoutait: C'est une méchante et stupide exagération. « Eh! eh! pas si vite, répondit le sénateur, je connais mon Freycinet pour l'avoir beaucoup pratiqué, et s'il jugeait qu'une telle autorisation pût lui être de quelque utilité, il ne se ferait aucun scrupule de l'accorder. »

» Cette appréciation se passe aisément de tout commentaire. »

A propos de l'allégation du prince Napoléon: « Je suis pauvre... » plusieurs journaux rappellent que, pendant la durée de l'Empire, le prince Napoléon a touché 37 millions 78,000 fr., sans compter les 4 millions 953,000 fr. absorbés par la dotation du Palais-Royal et du château de Meudon.

AU SOUDAN.

LA BATAILLE DE TAMANIEH.

Les Anglais viennent de remporter sur les bandes d'Osman-Digma une victoire qui leur a été longuement disputée et qu'ils ont payée de pertes cruelles.

Voici quelques détails sur ce combat: Les Anglais étaient arrivés le 12 mars, à quatre heures de l'après-midi, à 47 milles de Sousskim.

L'attaque, le jeudi matin, 13, a été retardée parce que la cavalerie avait dû, dans la nuit, retourner à la zériba de Baker pour faire boire les chevaux. Avant le jour, les

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Troisième partie.

LE MANDAT D'ARRÊT.

IV. — L'ANNEAU.

Quelques instants après, Jasmin annonçait:

— Monsieur le marquis Fernand de Rocnoir.

— Fernand de Rocnoir! exclama la comtesse.

— Le fils de mon ami! dit le comte, gagné subitement par l'émotion.

— Le fils du marquis! fit Laurent avec effroi.

Fernand Denys, car c'était lui qui s'était fait annoncer sous le nom de Fernand de Rocnoir, ne tarda pas à entrer dans la salle.

Il était revêtu d'habillements tels que le marquis de Rocnoir aimait à les porter. L'étoffe, la couleur, la coupe des habits, étaient conservées.

Le vieux Nicolas avait pensé, avec raison, que les habillements rappelleraient les traits du marquis, et feraient mieux ressortir ceux de Fernand.

— Ce sont les traits du marquis! s'écria le comte, en s'avançant vers le fils de son ami.

— Et son port majestueux, ajouta la comtesse.

— Les morts sortent-ils du tombeau? se demandait Laurent.

— C'est bien l'enfant que nous avons tant aimé, dit aussi le comte avec effusion.

— Oh! monsieur le comte! fit Fernand de Rocnoir avec bonheur, il me semble que je retrouve en vous un second père.

Laurent, que la subite apparition du fils de ses anciens maîtres avait bouleversé, reprit bientôt son assurance habituelle. Cette âme était trop vile et vouée au mal depuis trop longtemps, pour éprouver quelque sentiment généreux.

— Monsieur de Villefort, dit-il, votre bonté vous égare.

— Vraiment, monsieur Fernand, disait la comtesse, j'étais bien inspirée dernièrement: je disais à M. le comte que j'espérais revoir bientôt M. le marquis.

— Vous aussi, madame la comtesse! fit Laurent.

— Merci, Madame, de votre bon souvenir. Plût au ciel que mon père pût l'entendre!

— Mon ami serait-il mort? demanda le comte avec anxiété.

— Hélas! monsieur le comte, je ne l'ai plus revu depuis son départ pour la Vendée.

— Ah! le marquis est mort, se dit Laurent à lui-même.

Cet homme sentait que le moment était venu pour lui de frapper un grand coup. L'audace ne lui faisait pas défaut. Aussi, regardant Fernand de Rocnoir avec hauteur, il lui dit d'un ton dédaigneux:

— Votre coup d'essai est un coup de maître, jeune homme; vous deviez en faire un fier intrigant.

— Un intrigant! moi! le fils de vos maîtres que vous avez trahis, de vos maîtres injustement dépouillés, et qui viennent par ma voir vous demander compte de votre perfidie?

— Les grands éclats ne tiennent pas lieu de raisons. Quelles preuves apportez-vous?

— Des preuves! j'en ai non-seulement touchant ma naissance, mais aussi concernant votre trahison.

— Parlez donc, parlez. Que ne donnez-vous plus tôt ces preuves éclatantes?

— Je ne les donnerai que trop tôt et trop complètes pour vous. Vous oubliez, Monsieur, que vous ne devez pas m'interroger, mais m'obéir.

— Insolent!

— C'est un mot qu'on n'adresse qu'aux valets. Gardez-le devers vous.

Cependant Laurent, ayant examiné plus attentivement son adversaire, fit entendre un cri de joie.

— Eh! mais je ne me trompe pas, dit-il avec ironie. Ce prétendu Fernand de Rocnoir n'est autre que le fils du fermier Denys qui osait aspirer à l'amitié de M. Jules de Villefort.

— Serait-il possible? exclama la comtesse, qui, elle aussi, fut frappée de la ressemblance à laquelle elle n'avait pas pensé... Mais Fernand Denys est mort!

— Il est mort, Madame, mais il revit en moi...

— La métamorphose était complète, interrompit Laurent avec une insultante ironie. Vraiment le tour était assez bien joué. Un Denys transformé subitement et à vue d'œil en marquis de Rocnoir... Ah! ah! ah!

Laurent s'efforçait par ses éclats de cacher son trouble, car il se demandait comment Fernand Denys, à l'enterrement duquel il avait assisté pour se bien convaincre qu'il était mort, apparaissait subitement à ses yeux. Ce mystère ne l'effrayait guère moins que l'apparition de Fernand de Rocnoir.

— Respect au dévouement de la famille Denys, s'écria Fernand en s'avançant vers Laurent; respect au vieux Nicolas, qui nous a arrachés, mon père et moi, aux flammes que vous et les vôtres aviez allumées, qui a retiré ma mère des décombres et a veillé sur son malheur; respect à son fils, qui a protégé mon enfance et m'a nourri tandis que vous m'avez dépouillé; respect enfin à

insurgés ont ouvert le feu sans que les Anglois répondissent.

Au retour de la cavalerie, vers huit heures, la marche en avant a commencé. Les insurgés battaient en retraite à mesure. Cependant la bataille s'est engagée sérieusement à neuf heures. Elle a duré jusqu'à midi. La lutte a été furieuse, plus acharnée, assurent les dépêches, qu'à El-Teb.

La seconde brigade anglaise essaya un échec sérieux au début du combat et perdit tous ses *gallings* et ses canons Gardner après deux heures de lutte. Mais ces canons purent être repris ensuite et la 1^{re} brigade par une brillante attaque prit le camp des ennemis. C'est à l'infanterie et à l'artillerie que revient l'honneur de la journée.

Les pertes anglaises sont de soixante-dix-huit tués et cent blessés, parmi lesquels beaucoup d'officiers.

D'après les dépêches anglaises, les Arabes auraient perdu 2,400 hommes.

Le général Graham a établi son camp sur l'emplacement de celui que les Arabes ont abandonné. Il occupe un cours d'eau, le Tamani. C'est un avantage considérable.

Les mesures prises indiquent qu'on prévoit la possibilité d'un retour offensif des rebelles qui ont combattu d'une manière héroïque. Il se sont enfoncés dans les montagnes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 mars.

La liquidation commence à produire ses effets ; les offres ont amené une réaction assez brusque ; il est vrai que beaucoup de primes ont été levées, mais, néanmoins, la situation du marché paraît peu satisfaisante.

Si le comptant ne vient pas relever les cours, la spéculation pourra fort bien se trouver acculée dans une impasse difficile.

Nos rentes ont eu des oscillations assez violentes : de 76.37, le 3 0/0 a reculé à 76.27 ; l'amortissable de 77.30 à 77.20 ; le nouveau, offert à 76.37, est descendu à 76.45 ; le 4 1/2 0/0 a perdu 15 centimes à 106.15.

L'ensemble du marché des valeurs a été indécis, à l'exception toutefois du Crédit Foncier qui est resté ferme à 1,235. Nous avons déjà annoncé que l'assemblée générale des actionnaires se tiendrait le 3 avril prochain. Les bénéfices de l'exercice écoulé ont été très-importants, jamais un établissement n'a eu une situation aussi prospère et nous estimons que les actionnaires auront tout lieu de se féliciter de la direction excellente donnée aux affaires.

Sur la Foncière de France nous pouvons déjà annoncer qu'un dividende de 16 fr. sera distribué.

Dorénavant, d'ailleurs, ce dividende sera servi en deux échéances et non en trois.

La Banque de Paris subit de brusques variations, mais on voit une grande reprise à courte échéance. Le Mobilier Français est très-offert à 330. Cette valeur n'existe plus pour le public, puisque les cours cotés sont ceux d'achats fictifs que fait la Société avec un groupe possédant un gros stock.

Les affaires sur le Suez sont calmes ; on a coté 2,000. Disons qu'à l'assemblée extraordinaire, 242,400 actions étaient représentées et que les conventions ont été bien dûment acceptées par les actionnaires présents.

Très-offertes les actions des Omnibus à 1,170, du Gaz à 1,437.

Les chemins étant sans affaires, ont été calmes : Lyon, 1,232 ; Midi, 1,132.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons appris samedi la mort, à Paris, de M^{me} la comtesse de Gaigneron, née de Sainte-Marie d'Agneaux, enlevée à l'affection des siens par une fluxion de poitrine qui a pris en quelques heures un caractère foudroyant.

M^{me} la comtesse de Gaigneron était venue se fixer parmi nous depuis trois ans à peine et avait su aussitôt acquérir la sympathie générale. Elle s'intéressait avec une noble sollicitude au sort de tous et soulageait les familles nécessiteuses avec un tact exquis par mille moyens ingénieux que savaient lui susciter son esprit religieux et sa charité toute chrétienne.

Sa mort n'a été connue que samedi dans la paroisse de la Visitation ; cette triste nouvelle a été l'occasion de manifestations sympathiques et de regrets qui prouvent combien la noble dame était aimée et estimée dans son quartier.

Puisse ces sentiments être une consolation pour sa famille justement éplorée.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

7^e Séance du 16 mars 1884.

A 20 mètres. — Carabine Flobert.

Tireurs.....	30
Balles tirées.....	480
Balles mises.....	465
Points obtenus.....	560

Résultat : 91.66 p. 0/0.

Prix : une épingle-insigne en argent.
M. Girard (Achille), soldat au 70^e territorial.

Modification au tableau de service en raison des courses de Verrie.

Dimanche 23 mars, Tir à 290 mètres à Terrefort, de 4 heures 1/2 à 4 heures du soir.

Dimanche 30 mars, Tir réduit aux Récollets, de 4 heures à 3 heures du soir.

Les Lycées de jeunes filles.

Qui le croirait ! Nous avons trouvé ces jours derniers dans la *République française* une judicieuse critique des lycées de filles. Lisez plutôt, conseillers municipaux de Saumur :

« L'expérience des lycées de filles, dit-elle, se tente sur un grand nombre de points. Ces lycées réussissent-ils ? Nous le souhaitons, non sans ressentir quelque appréhension.

» En effet, le personnel de ces établissements se recrute principalement au moyen de bourses chez les fonctionnaires modestes et la petite bourgeoisie, dans un monde qui

devrait fournir surtout de bonnes mères de famille... Il sera peut-être dur à une lauréate de se résigner à devenir la femme d'un brave employé à deux mille deux cents francs.

» Certes, le bon sens français nous sauvera de la peste des étudiantes cosmopolites qui ont fourni au nihilisme de si gracieuses recrues. Mais on peut craindre que d'ici à dix ans, les lycées de filles nous donnent pas mal de bas-bleus, sans compter les « oratrices » de réunions publiques, deux classes de citoyennes dont le commerce est parfois épineux.

» Quant à la bourgeoisie aisée ou riche, nous le craignons bien, elle n'usera pas plus de l'enseignement secondaire public que de l'enseignement primaire communal, et le niveau intellectuel et moral des établissements laïques souffrira de cette abstention. »

Non-seulement l'institution des lycées de filles aura été inutile, mais encore, dit toujours la *République française*, elle a été nuisible ; elle a détruit des moyens d'instruction qui étaient excellents.

« Il y avait une grande ressource, surtout dans les chefs-lieux de département importants : c'étaient les pensionnats de demoiselles bien tenus, où une femme intelligente et expérimentée s'occupait de la direction, de l'éducation, laissant à des professeurs du Lycée ou de la Faculté le soin de donner une instruction à la fois brillante et solide. En dépit du peu de goût qu'ont en France les mères de famille pour se séparer de leurs filles, ces pensionnats libres ont rendu de très-réels services. La concurrence des lycées de filles les a presque partout ou menacés ou supprimés. Les lycées les remplaceront-ils ? Il est permis d'en douter, malheureusement. »

Inutile et nuisible, c'est vraiment trop pour une institution si coûteuse au budget. Autant dire que c'est un acte de coupable folie, qui ne peut s'expliquer que par le parfi pris de gaspiller des millions pour donner satisfaction à des passions de secte.

Et c'est pour teindre quelques bas-bleus, pour fournir des « oratrices » aux réunions publiques que la République gaspille des millions !

La feuille opportuniste a tort de croire que, même à l'aide de bourses données avec prodigalité, M. Ferry parviendra à peupler les pédantesques solitudes universitaires ; mais elle a raison de signaler, avec une franchise qui déplaira à son ami M. P. Bert, « l'abaissement du niveau intellectuel et moral » qui est la marque distinctive des établissements laïques, selon la formule des réformateurs improprement appelés les « imitateurs de Fénelon ».

Le saint archevêque de Cambrai était un apôtre de l'enseignement chrétien, et les « réformateurs » républicains sont les avocats de l'enseignement sans Dieu.

Voilà pourquoi l'entreprise de ces derniers est condamnée à périr misérablement, non sans avoir contribué à creuser le déficit.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

En 1884.

PREMIER JOUR : DIMANCHE 30 MARS.

PROGRAMME.

Steeple-chase militaire (1^{re} série), un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge.

Tout gagnant d'un steeple militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au dimanche 23 mars, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée : 450 fr., forfait 26 fr. Au second 660 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. Poids : 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 67 kil. ; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 18 mars, avant midi, 3, rue Royale, à Paris.

Steeple-chase militaire (2^e série), un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie de réserve et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quelque arme qu'ils appartiennent porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au dimanche 23 mars, avant midi, chez M. Guinebert, 3, rue d'Alsace, à Saumur.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France (Cross-Country, steeple-chase, handicap ; gentlemen), 2,500 fr. offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 400 fr., moitié forfait. 2,000 fr. et les entrées au premier, 500 fr. au second. Poids minimum du handicap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 18 mars, avant midi, 3, rue Royale, à Paris. — Publication des poids le vendredi 21 mars.

Prix du Fagot (course de haies ; gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1884, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au dimanche 23 mars, avant midi, chez M. Guinebert, rue d'Alsace, à Saumur.

Prix de Consolation, 4,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant de la journée est exclu. Entrée : 50 fr. au second. Poids : 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 67 kil. ; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Engagement jusqu'au moment de la course, à M. le Commissaire chargé du pesage.

Lundi 31 mars : Tir aux Pigeons.

Mardi 4^e avril : Rallye-Paper.

Deuxième jour de courses :
Dimanche 6 juillet.

Six prix seront courus. Nous en donnerons plus tard le programme.

Lundi 7 juillet : Tir aux Pigeons.

Mardi 8 juillet : Rallye-Paper.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

ceux qui ont remis le fils dans les bras de sa mère.

Se tournant ensuite du côté du comte et de la comtesse, il leur dit :

— Veuillez vous rappeler qu'avant son départ pour la Vendée, M. le marquis de Rocnoir vous engagea fortement à fuir avec lui.

— Personne ne l'ignore, interrompit Laurent. Donnez quelques indices, puisque vous n'avez pas de preuves.

— Veuillez ne pas m'interrompre, monsieur l'intendant.

» Vous souvient-il, monsieur le comte, du dernier entretien que vous avez eu avec mon père ?

— Avec votre père ? dit Laurent avec ironie. Cet entretien n'est un mystère pour personne.

— Dévoilez donc alors ce qui s'est dit dans cet entretien.

Laurent ayant gardé le silence, Fernand l'apostropha en ces termes :

— Voilà où s'arrête la science d'un étranger, voilà où commence le secret des deux familles.

» Vous ne savez pas, monsieur l'intendant, qu'au moment des adieux, M. de Villefort prit un anneau, qu'il brisa comme symbole de la séparation forcée.

» Vous ignorez aussi que les deux familles jurèrent de conserver chacune la moitié de l'anneau qui serait un signe de reconnaissance, si les événements les séparaient de leurs enfants.

» Reconnaissez-vous cet anneau, monsieur et

madame de Villefort ?

— Mon anneau ! fit le comte.

— C'est bien celui-là, ajouta la comtesse.

— Où avez-vous ravi cet anneau ? s'écria Laurent avec rage.

— Infâme ! tu te débats en vain contre la vérité qui t'écrase.

» Ces traits qui rappellent ceux de mon père, dit Fernand en portant la main à son visage, ces traits, les ai-je aussi ravés ?

— Mensonge ! mensonge ! Le marquis et son fils ne sortirent jamais de la tombe que la justice du peuple a creusée.

— C'est dans la tombe que vous vous êtes efforcé d'ensevelir le secret de vos victimes. Mais lorsque Dieu le veut, les morts se lèvent et parlent.

— L'Être suprême ne s'occupe pas des misères d'ici-bas. Que sont devenus les prêtres et leurs malédictions pendant la Terreur ? Ils étaient en fuite ou ils ont péri. Leur Dieu ne les a pas protégés dans l'exil, ne les a point arrachés à l'échafaud.

— Il m'a du moins arraché à la mort que Scévola, votre complice, m'avait envoyée avec une balle homicide, parce que vous soupçonniez déjà alors, sous les habits du fils du seigneur Denys, l'héritier de vos maîtres, auxquels vous devez un compte si terrible devant les hommes et devant Dieu.

» Mais, grâce au dévouement du vieux Nicolas,

la mort dut abandonner sa proie.

» Craignant un nouvel attentat, le fidèle serviteur m'a caché aux yeux de tous, jusqu'au jour où il m'a révélé mon nom, ma naissance, mes amis et mes ennemis.

» Ah ! vous méprisez l'Être suprême, vous niez le gouvernement des choses humaines. Eh bien ! la présence ici de Fernand Denys, que vous avez en vain essayé d'assassiner, du fils de vos maîtres qui apparaît comme l'expression de la vengeance divine, n'est-elle pas une preuve convaincante que Dieu fait encore, quand il le veut, sortir les morts du tombeau ?

(A suivre.)

J. GONDROY DU JARDINET.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du Magasin pittoresque vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES, ou CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES, par M. ÉDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :

VOYAGEURS ANCIENS

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris... 10 francs.

— pour les départements, franco... 11 francs.

DÉCOUVERTE DE CADAVRE.

Dans la journée d'hier dimanche, deux habitants de Saumur, se promenant dans la prairie de Varrains, sur le bord du Thouet, à environ un kilomètre de Chacé, ont aperçu et retiré de l'eau un cadavre.

Ils ont immédiatement informé l'autorité, qui s'est transportée sur les lieux. Le cadavre a été reconnu aussitôt pour être celui du nommé Louis Pihet, âgé de 50 ans, cultivateur, originaire du Guédeniau, arrondissement de Baugé.

Sa femme, prévenue, a raconté que son mari était disparu depuis le 20 novembre dernier, et que des recherches faites dans le Thouet n'avaient eu aucun résultat.

Pihet souffrait beaucoup d'une maladie de poitrine, et avait fait part plusieurs fois à sa famille de l'intention qu'il avait de se suicider.

M. BENOIST.

Nous lisons dans l'Anjou, de samedi :

« On vient de nous communiquer à l'instant un renseignement relatif à M. Benoist. Peut-être ce renseignement pourra-t-il aider aux recherches qui sont faites en ce moment. »

M. Benoist a été vu, en gare d'Angers, le SAMEDI PREMIER MARS, à quatre heures du soir.

« La personne qui nous donne ce détail est absolument digne de foi. »

Comme nous l'avons dit, les électeurs du canton de Beaupreau sont convoqués le 30 mars, à l'effet d'élire un conseiller général, et les électeurs de l'arrondissement de Cholet sont convoqués le 6 avril, à l'effet d'élire un député, en remplacement du comte de Durfort de Civrac, décédé.

A ce propos, il nous semble qu'il n'est point inutile de remarquer que la période électorale va coïncider, dans la 2^e circonscription de Cholet, avec les opérations des conseils de révision, qui amènent nécessairement la visite du préfet et de tout le cortège officiel.

Est-ce que M. le préfet aurait omis de renseigner son ministre sur cette coïncidence ? Ou le ministre aurait-il dédaigné le renseignement ? Il nous semble que le ministre aurait mieux fait de retarder au moins l'élection du député, afin d'éviter toute inquiétude électorale.

Nous ne voulons pas dire pour cela que la République réussira à se faire accepter du coup par la majorité des électeurs de ces contrées royalistes. Nous croyons plutôt que M. le préfet de Maine-et-Loire moissonnera dans son voyage beaucoup plus d'excellents conscrits que d'électeurs républicains.

A propos des élections de l'arrondissement de Cholet, nous lisons dans le Patriote :

« Les candidats monarchistes sont désignés. »

« N'y aurait-il pas de candidats républicains ? »

« L'insuccès serait probable, nous le savons ; mais ce n'est qu'en luttant avec persévérance que nous parviendrons à amener à nous les populations réfractaires aux idées républicaines (1). »

UN COMBLE.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Dans le pays de France où fleurit... la griffe présidentielle Wilson et C^{ie}, les chevaliers d'industrie ont beau jeu. »

« Quels abus ! quels hommes ! »

« Quelle administration ! ! ! »

« Le procès qui vient d'être jugé par le tribunal correctionnel de Tours, dans son audience de samedi dernier, nous ouvre des horizons tout nouveaux sur le fonctionnement original et extraordinaire de la police et de l'administration dans notre beau département d'Indre-et-Loire. »

« Un Monsieur quelconque a pu, pendant plusieurs mois, se faire passer pour un ingénieur de l'Etat, tracer des lignes de chemins de fer, sans qu'un seul fonctionnaire ou agent se soit préoccupé de ses agissements ! »

« On croit rêver en constatant que des maires ont donné des autorisations de pénétrer dans les terrains de leurs administrés, d'arracher des arbres, des clôtures, de faire des terrassements, sans avoir songé à en in-

former l'administration supérieure et à réclamer un arrêté régulier du préfet.

« N'est-il pas incroyable que les commissaires de police, les agents-voyers, les conducteurs des ponts-et-chaussées, les gardes-champêtres n'aient pas eu l'idée de demander quel pouvait être ce nouveau tracé auquel travaillaient journellement 15 à 20 ouvriers ! Et ce Monsieur n'opérait pas dans une petite commune isolée, éloignée du chef-lieu, mais il avait établi ses chantiers dans les faubourgs de Tours, à 2 ou 3 kilomètres de l'hôtel où pontifie le grand préfet Daunassans. »

« Quel comble ! et comme cette manière de faire donne bien la mesure de la désorganisation du pays ! Personne ne sait plus commander, personne ne veut plus obéir ; les agents et les fonctionnaires n'ont qu'une pensée : se faire oublier ; on dirait même qu'ils ont honte de servir le gouvernement ; ils se cachent ; aussi le préfet Daunassans et ses agents ignorent-ils ce qui se passe chez eux, à leur porte. »

« Comment le préfet n'a-t-il pas été informé de ces travaux ? Ne devait-il pas être au courant de ces études ? »

« Décidément, l'ex-sous-préfet de l'Empire baisse et il est temps de lui donner de l'avancement. »

« Ce qui est plus grave, c'est que, par son incurie, il a permis à un chevalier d'industrie d'exploiter de pauvres ouvriers, des aubergistes, des négociants qui, prévenus, n'auraient pas été dupés ! »

NANTES.

Un mariage de libres-penseurs. — Jeudi, la grande salle de la mairie a été le théâtre d'un spectacle curieux.

Un couple de libres-penseurs s'est présenté devant l'officier de l'état civil, suivi d'un cortège assez nombreux. Les hommes portaient des bouquets d'immortelles rouges, et les femmes, qui avaient prodigué le rouge dans leur toilette, avaient arboré un ruban écarlate avec les lettres S. A. C. (Société anticléricale). Une d'elles portait le bonnet phrygien.

Parmi les invités, se trouvait un médecin républicain, dont la contenance paraissait fort embarrassée.

Quand M. Danaï, adjoint délégué aux mariages, eut terminé la lecture des articles du Code, le marié prit dans sa poche une alliance d'or et, gravement, la passa au doigt de l'épousée, puis les deux conjoints s'embrassèrent et la cérémonie fut terminée.

Nous n'avons pas pu savoir si M. Danaï a béni l'alliance.

Devant l'Hôtel-de-Ville, s'était amassée une foule considérable, qui n'a pas épargné les lazzi à la noce libre-penseuse.

(Espérance du Peuple.)

On annonce la mort de la comtesse d'Estree. La comtesse était la belle-mère de M. de la Billaud, député de la Loire-Inférieure ; la tante du comte de Cornulier, sénateur de la Vendée, et la cousine de M^{me} de la Moricière, de la comtesse de Saint-Ceran, de la comtesse de Romain et du comte de Kerdel, ancien député du Morbihan. Elle appartenait à une des plus anciennes familles de la Bretagne et était âgée de soixante-douze ans.

Il n'est bruit à Saint-Nazaire, dit la Petite France, que de la faillite de la Société Saint-Ange-Bossière, Robert et C^{ie}.

Cette maison de banque, fondée depuis quelques années seulement, au capital de 400,000 francs, fait de nombreuses victimes parmi les négociants et propriétaires de l'arrondissement.

L'un des associés de Sainte-Ange-Bossière a mis depuis un an la frontière entre lui et la justice française.

Un concours général d'animaux de boucherie aura lieu à Rouen les 7 et 8 avril 1884.

Pour les conditions générales, réclamer le programme au siège de la Société, 40 bis, rue Saint-Lô, à Rouen.

LES ANNÉES BISSEXTILES.

On sait que le calendrier grégorien établit bissextile toute année dont le millésime peut se diviser exactement par 4 ; toutefois, il a excepté de la règle les années séculaires dans le millésime desquelles le nombre ex-

primé par des chiffres significatifs n'est pas divisible par 4. L'année 1900 est dans ce cas, comme l'ont été 1700 et 1800. L'année 1600 fut bissextile, les années 2000, 2400, 2800, etc., le seront.

Cette suppression d'un jour par quatre siècles a pour objet de rétablir un accord, aussi parfait que possible, entre le calendrier et les phénomènes célestes. Néanmoins, cet accord ne peut être complet : dans quatre mille ans, il faudra faire un mois de février de 30 jours.

Actuellement, notre calendrier est d'environ dix-huit heures en retard sur le soleil. L'année 2000 rétablira à peu près l'accord.

D'après une note du capitaine Delauney, dont on sait la compétence en matière météorologique, les temps secs doivent dominer jusqu'au 29 mars ; vers cette date, nous entrerons dans le régime des pluies. Il est probable que, du 29 mars au 3 avril, la plus grande partie de notre globe sera éprouvée par de très-grandes perturbations météorologiques, tremblements de terre, ouragans, etc. Des désastres sont à redouter.

Voilà des prévisions peu rassurantes. Heureusement pour nous, elles peuvent ne pas se réaliser.

Faits divers.

NOCE SUR NOCE. — On écrit de Châteaenais à l'Union, le 22 février :

« Une triple cérémonie a été célébrée avant-hier dans l'église de notre paroisse. Le cas est certainement rare et digne d'intérêt : trois noces d'un ordre différent et toutes trois dans la même famille. Eugène Beyer épousait Thérèse Wœhrle ; les parents du jeune marié, Joseph Beyer et Françoise Klein, célébraient leurs noces d'argent, et les parents de ces derniers, Sébastien Beyer et Salomé Dunsler, leurs noces d'or. »

« Que l'on juge du tableau touchant que présentaient ces trois couples, aïeul, fils et petit-fils, époux du jeune âge, de l'âge mûr et des vieux ans. »

« M. l'abbé Frühauff, recteur, a, dans un discours émouvant, impressionné très-favorablement la foule nombreuse qui se pressait à la cérémonie et qui témoignait une sympathie visible aux trois couples. »

« La bénédiction du pasteur a consacré les unions ; cette journée a été pour tous féconde en douces émotions, et toute la population souhaite de cœur, pour longtemps encore, la continuation de son bonheur à cette famille privilégiée. »

Le Journal de Bruxelles cite un mot allemand de trente-sept lettres, qui signifie un titre officiel en Wurtemberg : *Staatsschuldenzahlungscassebuchhalter*, c'est-à-dire Comptable de la caisse payant les dettes de l'Etat. Figurez-vous un individu entrant dans les bureaux de ce fonctionnaire et obligé de le saluer, comme c'est l'habitude en Allemagne : *Gutentag, Herr Staatsschuldenzahlungscassebuchhalter!* Et dire qu'il se trouve des hommes assez malheureux pour parler une langue comme celle-là !

BIBLIOGRAPHIE

LES CONTEMPORAINS.

Un nouveau Dictionnaire biographique à l'horizon.

Un de nos confrères a eu l'ingénieuse idée de réunir en un volume soigneusement imprimé, qui comportera de 600 à 800 pages, les biographies de toutes personnes s'occupant des questions artistiques, littéraires et scientifiques, de quelque genre que ce soit : littérature, poésies, romans, journalisme, musique, art oratoire, médecine, peinture, sculpture, gravure, architecture, art lyrique ou dramatique, sciences, politique, etc.

Le Dictionnaire biographique des contemporains, tel est le titre de cet important ouvrage, paraîtra dans le courant de cette année, et sera beaucoup plus complet que tous ses devanciers : il ne se bornera pas à enregistrer les réputations déjà acquises, mais il sera ouvert à tous sans exception, aux jeunes, comme aux anciens.

Pour faciliter sa tâche, la direction du Dictionnaire biographique des contemporains fait appel à tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent figurer dans cet ouvrage, et les prie d'adresser les renseignements nécessaires à Paris, 40, place Clichy, à l'administration, qui enverra les formules à remplir.

Il y avait certainement là une lacune à combler, et nous ne doutons pas du succès de l'entreprise.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Mœurs faits. — Théâtres, par Damon. — Les événements du Soudan. — Un portrait de David, par Ch. Frank. — L'exposition de Nice, vue de l'emplacement de la musique, par X. D. — Courrier du Palais, par M^{re} Guérin. — Les mines du Colorado, par H. Vernoy. — Variétés : Un roman à Longwood, par M. Armand de Pontmartin. — Les chasses en France et à l'étranger, par Paul Cailhard. — Bulletin financier, par Voisembert. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Beaux-Arts : Portrait de jeune homme, par David. — Les événements du Soudan : cinq dessins ; portrait du général Graham. — Les chants du soldat, par Paul Deroulède : Le bon gîte, dessin de Jeannot. — Exposition internationale de Nice : Vue du Palais, prise de l'emplacement de la musique. — Les mines du Colorado (huit dessins). — Beaux-arts : Le consul Brutus pleurant sur le corps de ses fils, par Benjamin Ulmann. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Le numéro du Monde Pittoresque qui vient de paraître publie la seconde partie du si curieux Voyage au Soudan, par M. Ferdinand de Lesseps, de l'Académie française.

A lire dans le même numéro : Une chasse à l'obusier ; Les Conquêtes géographiques en 1883, par M. Arminius Vaubéry ; Les pratiques barbares des servants Brahmaïques dans l'Indoustan ; la Causerie scientifique, de M. Hémet ; Les progrès de la Myopie et la suite des romans géographiques en cours de publication.

LE NUMÉRO : Paris et Départements : 15 centimes.

BUREAUX : rue d'Egghien, 18, Paris.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 17 mars 1884,

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

2^e et dernière représentation de

LES BOUSSIGNEUL

Vaudeville en 3 actes, de G. Marot, A. Pouillion et Philippe, musique de M. OKOLOWICH.

DISTRIBUTION :

Boussigneul.....	MM. Labranche.
De Vieille-Masure.....	Leprin.
Arsène.....	Linères.
Joseph.....	Hennesse.
Nestor.....	Faucheux.
Gros-Pierre.....	Allain.
Timoléon.....	Carrel.
Honoré.....	Robert.
Constance.....	M ^{mes} Cantrelle.
Catherine.....	Nantier.
Madeleine.....	Lagarde.
Exaltine.....	Dalbret.
Clémentine.....	Orain.
Lydie.....	Hennesse.
Gardenia.....	Faucheux.
Olympe.....	Allain.

Paysans, paysannes, pompiers, fanfare, etc.

1^{re} représentation de

L'ILE DE TULIPATAN

Opérette en 1 acte, de Chivot et Duru, musique de J. OFFENBACH.

Distribution :

Cacatois XXII, duc de Tulipatan.....	MM. Labranche.
Hermosa.....	Constance.
Romboidal.....	Lamy.
Théodorine.....	M ^{mes} Cantrelle.
Alexis.....	Dalbret.

ORDRE : 1. Les Boussigneul ; 2. L'île de Tulipatan.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

Académie de Médecine de Paris

REZZA

Eau Minérale Acide Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Dufy, Alphonse, chapelier à Saumur, sont invités à se rendre le vendredi 21 mars 1884, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Pour le greffier :
Le commis-greffier assermenté,
(206) GAUTIER.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

BONNE VIGNE

Et emplacements à bâtir.

Situés à Saumur, sur les Rivières, route de Varrains, en face le Cimetière,

D'une contenance d'environ 70 ares.

Ce terrain dépend de la succession de M. GIRARD.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT, notaire. (207)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

PRÉ et emplacement propre à bâtir, situés à Saumur, lieu dit la Marmaillette, donnant sur la rue de Bordeaux, derrière le collège Saint-Louis et sur la Levée.

Cet immeuble dépend de la succession de M. Louis GIRARD.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou audit M^e PINAULT, notaire. (199)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Appartenant à M. BORET.

1^o 22 ares environ de terre, lieu dit les Gagneries.

2^o 66 ares environ de terre, au canton des Pironnières, aux Granges ou Grands-Bois.

3^o 1 hectare 4 ares 40 centiares de terre, au Champ-des-Pressiers.

4^o Et 77 ares environ de terre, aux Terres-Bouss.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PINAULT, notaire.

ON DEMANDE un domestique, maison BRUNET et PINET, Saumur.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le mercredi 19 mars 1884, à 1 heure après midi,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la faillite du sieur JOUANDOU, ancien maître d'hôtel.

Il sera vendu :

Porte-cannes, parapluies et manteaux, fauteuil Voltaire, commode, chaises, tables, garnitures de croisée, tapis de pied, très-belle petite pendule Louis XIV, comptoir avec moulin à café;

Lits de fer, sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, draps, nappes, serviettes, tabliers, rideaux, coupons de toile;

Grande quantité de bouteilles de liqueurs, telles que chartreuse, curaçao, kirsch, etc., bouteilles d'eau de Vichy, Saint-Galmier, Royat, Val, etc.; Une baignoire en cuivre, 20 caisses lauriers et arbustes.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (209)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Par suite de faillite,

Le jeudi 20 mars 1884, à une heure après midi,

A Saumur, rue Saint-Jean, au domicile de M. Dufy, chapelier.

Il sera vendu :

1^o MARCHANDISES et MATÉRIEL.

Chapeaux haute forme de différentes nuances, gibus, chapeaux à grands bords, chapeaux cadets et canotiers, boléros, bonnets fourrure, casquettes de soie et à rabats, chapeaux d'enfants, pièces de galons, caoutchouc, crêpes, coiffes, comptoirs, chapeaux d'enseigne, abat-jour, appareil à gaz, et différents outils pour chapellerie.

2^o MOBILIER.

Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, fourneaux à gaz avec rôtissoire, échelle double, bouteilles vides, huile d'olive;

Table, chaises, buffet en noyer, armoire, table de nuit dessus de marbre, glaces, table de toilette, serviettes, taies d'oreillers, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (204)

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

QUATRE MAISONS

De construction récente.

AVEC JARDIN

Situées à Angers, au centre des promenades du Mail,

Pouvant se louer 1,000 et 1,100 fr.

Mise à prix de chacune d'elles 10,000 fr.

Adjudication le SAMEDI 29 mars 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Angers, rue Leneveu, n^o 13, au cabinet de M^e GUIHAL, syndic de faillites, par le ministère de M^e ALEXANDRE, notaire.

Renseignements chez M^e GUIHAL, syndic à Angers. (168)

A CÉDER

UN BON FONDS DE PATISSERIE ET CONFISERIE

Situé dans un des plus beaux quartiers d'Angers.

Riche installation — Belle clientèle. Prix modéré.

S'adresser à M. MARCHAND, notaire, boulevard du Héros, ou à M. ROBIN, expert-comptable, rue Ménage, 23, Angers. (175)

Par jugement en date du 10 mars 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes; pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur J. Morin, négociant à Saumur, rue Pavée.

A CÉDER

A ANGERS.

CAFÉ - BRASSERIE

Chiffre d'affaires: 45,000 fr.

Loyer: 3,500 fr.

Prix modéré.

Renseignements: P. CHAILLOU, expert-comptable, rue du Mail, 31, Angers. (189)

A CÉDER

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

FONDS D'ÉPICERIE

Et DÉBIT de VIN.

S'adresser au bureau du journal.

FOURRAGES

A VENDRE

S'adresser à M^e DELAUNAY, huissier, 62, quai de Limoges. (166)

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée à Saumur, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir, hôtel de Londres.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc., etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE.

Hôtel de Londres, pour quinze jours seulement.

AUX ÉLÉGANTS

CHAUSSURES MODÈLE

M. MONTU

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne.

Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^o TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^o DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

ON DEMANDE A LOUER, du 15 mai au 15 août prochain, une MAISON ou partie de maison meublée ou non meublée, avec écurie et remise.

S'adresser au bureau du journal.

M. RENÉ ROUSSEAU, 16, rue Beaurepaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il continue à recevoir, de ses marchands de Normandie et de Bretagne, des cidres de 1^{re} qualité pouvant être vendus à des prix modérés. (130)

ON DEMANDE

DES

OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme cocher ou jardiner et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardiner, la femme comme femme de service.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme pour faire le service de femme de chambre; bonne lingère et connaissant le service d'intérieur.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Service	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct. soir						
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55		6 55	9 45	4 27	8 30	11 03					
6	55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	6 15	9 01	1 16	3 36	8 05		7 13	10 07	4 43	8 46	11 19					
8	56 — matin, omnibus-mixte.							7 22	10 20	4 51	8 54	11 27					
1	25 — soir,							7 30	10 28	4 59	9 02	11 35					
3	32 — — express.							7 35	10 33	5 3	9 06	11 35					
7	15 — — omnibus.																
10	36 — — (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Service	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte soir				
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	6 05	7 55	8 56	3 50			7 55	1 53	8 35	5 50	12 10	6 10				
8	21 — — omnibus.	7 03	8 40	9 09	4 02			8 00	2 49	9 33	6 28	12 55	7 02				
9	37 — — express.	7 14	8 51	9 18	4 16			8 07	3 14	9 53	6 55	1 28	7 50				
12	48 — — soir, omnibus-mixte.	7 27	8 59	9 45	4 27			8 15	4 4	10 47	7 01	2 27	9 10				
4	44 — — —	7 40	9 16	10 33	5 03			8 23	4 25	11 17	7 08	3 13	10 18				
7	4 — — — omnibus (s'ar. à Tours)							8 30	4 52	11 52	7 15	3 21	10 25				
10	24 — — — express-poste.							8 37	5 00	12 24	7 22	3 28	10 32				
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																	